

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD93

présenté par
M. Bardy

ARTICLE 3

À l'alinéa 3:

I. Après le mot :

« systèmes »,

insérer les mots : « ou modes » ;

II. Après le mot :

« production »,

insérer les mots :

« et de leurs pratiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer la lisibilité des engagements qu'implique la création d'un GIEE. Il permet de faire apparaître de façon visible d'autres changements de nature complémentaire auxquels ce dispositif peut mener, au-delà des modifications durables des systèmes de production.